



Le club « Roller Hockey Aubagne »

et ses engagements envers ses adhérents.

Le RHA, en tant que club formateur et éducateur, s'engage

1. à fournir à ses licenciés un encadrement de qualité
2. A mettre à disposition et à entretenir le matériel adapté à la pratique du roller et du roller hockey
3. à promouvoir et développer l'esprit sportif et la solidarité auprès des joueurs et des bénévoles.
4. à proposer des formations aux différents intervenants.

Le RHA s'oppose à toute forme de violence et de discrimination, qu'elle soit verbale ou physique.

Le bureau assure la direction générale de toutes les catégories du club et est le seul habilité à prendre les décisions inhérentes à son fonctionnement.

La direction sportive (le directeur sportif et l'entraîneur principal) fixe les objectifs sportifs définis par la politique du club et assure le bon déroulement des entraînements.

Le RHA participe selon ses moyens financiers aux frais de déplacements des équipes seniors et des équipes jeunesse qualifiées en phase finale des compétitions.

L'entraîneur est responsable de l'entraînement de tous les licenciés et peut être remplacé, en cas d'absence, par un entraîneur adjoint.

Il est responsable de la composition des équipes lors des matchs et de la discipline sur le terrain.

Il communique à ses joueurs les objectifs sportifs à atteindre.

En cas d'absence lors de matchs, celui-ci donnera les consignes à une personne qu'il désignera comme coach.

Le coach est un responsable technique, sous couvert de l'entraîneur qui lui délègue ses consignes, en fonction des objectifs de chaque équipe.

Les responsables d'équipe transmettent les informations du club et de l'entraîneur à destination des familles et des joueurs de leur équipe respective.

Les responsables d'équipe s'occupent de l'organisation des déplacements avec l'aval du bureau (maillots, licences, logistique, transport, lien avec les parents, avec le club accueillant)

Les responsables d'équipe encadrent leur équipe lorsqu'elle n'est pas sur le terrain, assure le maintien de la discipline dans les vestiaires et lors des déplacements. Ils favorisent la cohésion de groupe.

Ils doivent faire respecter les consignes de sécurité établies par le RHA.

